

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail — Liberté — Patrie



ASSEMBLÉE NATIONALE

Cabinet du Président

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

DISCOURS DE
SON EXCELLENCE, MONSIEUR SEVON-TEPE KODJO ADEDZE
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Lomé, 28 juin 2024

Monsieur le Ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté et des Relations avec les Institutions de la République,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés et chers collègues,

Mesdames et Messieurs les Chefs de service de l'administration parlementaire,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs les professionnels de la presse et des médias,

Mesdames et Messieurs,

La vie parlementaire est rythmée aussi bien par des dispositions constitutionnelles que par le Règlement intérieur. Leurs effets conjugués imposent la clôture de la première session ordinaire de l'année 2024, ouverte le 5 mars dernier. A l'heure du bilan, nous reviendrons sur les acquis de la session et nous projeter sur les défis.

Qu'il me soit ainsi permis d'exprimer toute notre reconnaissance à Dieu Tout-Puissant pour la vie de chacun de nous et pour la paix et la sécurité dont jouit notre cher pays, le Togo. Grâce à sa bienveillance, nous pouvons continuer l'œuvre de construction d'un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

Monsieur le ministre,**Chers collègues députés,****Mesdames et Messieurs,**

A l'heure du bilan de cette session, la Représentation nationale a adopté deux projets de loi, une proposition de loi et une proposition de résolution à savoir :

- La loi portant prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes pour une période de douze mois à compter du 13 mars 2024,
- la loi autorisant l'adhésion du Togo à l'Accord portant création de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) adopté le 4 avril 2024,
- la loi portant Constitution de la V^e République togolaise le 25 mars 2024 et
- la résolution portant Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée plénière a procédé le 15 mars 2024, à l'élection des neuf membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et le 19 avril 2024, à l'élection d'un membre de la Cour constitutionnelle au titre des membres à lire par l'Assemblée nationale.

Je voudrais souligner que la session de droit, ouverte le 21 mai et clôturée le 14 juin dernier, sous la présidence du doyen d'âge, le professeur Tchabouré Gogué, a permis l'installation des honorables députés de notre législature et l'adoption du Règlement intérieur.

Je saisis l'opportunité pour saluer le travail et les efforts fournis tant par le bureau d'âge que la commission spéciale ayant conduit les travaux de relecture du Règlement intérieur.

Aux cours des travaux de clôture de cette session de droit, nous avons élu un bureau de treize membres pour cette première législature de la V^e République. A l'issue de cette élection, la grande majorité des collègues députés a accordé à ma modeste personne la responsabilité d'assurer les fonctions de Président de l'Assemblée nationale. Je vous en suis très reconnaissant.

En cet instant précis, je tiens à adresser avec déférence mes vives et sincères admirations à Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République. Sa grande vision de modernisation et de transformation structurelle de notre cher pays, le Togo nous engage à plus de service et d'exigence.

Je salue également le travail remarquable accompli avec dévouement par le bureau sortant de la sixième Législature de la quatrième République sous la présidence de Madame Yawa Djigbodi TSEGAN.

Nous nous engageons à poursuivre et consolider les grands chantiers de réformes institutionnelles amorcés par la précédente législature en vue du rayonnement de notre Togo chéri, l'Or de l'humanité.

Monsieur le ministre,

Honorables députés chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, je nous annonce que la section nationale togolaise occupe pour les 5 prochaines années la présidence du parlement de la CEDEAO. A cet effet, notre collègue, l'honorable Ibrahima Maimounatou est actuellement la présidente du parlement de la CEDEAO.

Notre pays a également accueilli, le 18 mars dernier, la 53^e session du Comité Interparlementaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (CIP-UEMOA), centrée sur le rapport annuel 2023 relatif au fonctionnement et à l'évolution de l'Union.

Par ailleurs, au cours de cette première session ordinaire de l'année 2024, les députés et le personnel de l'administration parlementaire ont été formés sur les législations sensibles au genre dans le cadre du projet « Des législatures inclusives pour des politiques sensibles au genre ».

Cette formation a permis aux participants d'acquérir de nouveaux outils pour une approche participative des citoyens dans le processus législatif.

Chers collègues députés,

Je m'adresse à nous, membres de la première législature de la cinquième République, à un moment sans précédent dans l'histoire de la patrie. J'emploie le mot « sans précédent » non parce qu'il marque la fin d'une Législature et le commencement d'une autre, mais parce qu'aucune époque précédente n'a connu ce repositionnement institutionnel des pouvoirs publics constitutionnels togolais.

En tant que nation, nous pouvons être fiers du fait que nous avons le cœur tendre ; mais nous ne nous permettons pas d'être faibles d'esprit. Notre destin commun, nous le gardons jalousement dans nos mains,

nos choix nous les opérons avec audace et responsabilité, notre avenir nous l'envisageons plus radieux dans un monde même incertain.

Dans ce sens, je l'entrevois, cette nation a confié son destin aux mains, aux esprits et aux cœurs de 113 femmes et hommes républicains attachés à un climat de paix pour réaliser deux objectifs fondamentaux :

Premièrement, il s'agit de continuer par assumer les prérogatives traditionnelles de fabrication des lois et du contrôle de l'action du Gouvernement.

Cependant dans le contexte constitutionnel nouveau, j'ai engagé hier les membres du Bureau de l'Assemblée nationale, lors de notre réunion de prise de contact, à veiller d'un côté, au renforcement de la qualité de la législation à travers sa clarté, sa simplicité et son efficacité ; de l'autre, à donner une nouvelle dimension au contrôle et à l'évaluation de l'action Gouvernementale.

Deuxièmement, il s'agit d'assumer avec lucidité les nouvelles prérogatives constitutionnelles de désignation des deux très hautes personnalités de l'Exécutif, que sont le Président de la République et le Président du Conseil.

Il est dès lors nécessaire que nos actions et notre politique soient consacrées principalement, presque exclusivement, à répondre à cette double exigence républicaine.

La nation en tirera une grande satisfaction et l'Exécutif la légitimité nécessaire pour satisfaire aux multiples besoins de notre valeureuse et paisible population. Travaillons à la consolidation de la relation de confiance entre les institutions que nous incarnons et notre population.

Ayons donc une fierté teintée de grande responsabilité. C'est dans ce sens que j'ai aussi insisté, lors de la réunion du Bureau, sur les valeurs qui doivent guider nos actions à savoir : la ponctualité et la dextérité.

Monsieur le ministre,

Honorables députés et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Telles sont les exigences fondamentales que nous ne devons jamais perdre de vue tout au long de notre législature. En clôturant cette première session ordinaire de l'année 2024, je souhaite que l'intersession nous procure la motivation nécessaire pour poursuivre notre mission de légiférer avec un profond sens du devoir envers notre nation et nos concitoyens.

Nous devons tous nous préparer à faire les sacrifices qu'exigent les circonstances critiques. Durant l'intersession je vous invite à maintenir le dialogue avec nos populations et nous rendre disponibles et visibles pour d'éventuelles sessions extraordinaires qu'exigera la République.

Tout en implorant les bonnes grâces divines sur notre pays, sur chaque cellule familiale togolaise et sur notre Législature, je déclare close la première session ordinaire de l'année 2024.

Je vous remercie de votre aimable attention.